

6 septembre 2019

Informations aux actionnaires de CS Investment Funds 3

CS Investment Funds 3

Société d'investissement à capital variable
de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 89.370

(la «**société**»)

1. Les actionnaires de Credit Suisse (Lux) **Emerging Market Corporate Bond Fund**, Credit Suisse (Lux) **Emerging Market Corporate Investment Grade Bond Fund**, Credit Suisse (Lux) **Fixed Maturity Bond Fund 2020 S-I**, Credit Suisse (Lux) **Fixed Maturity Bond Fund 2021 S-II**, Credit Suisse (Lux) **Fixed Maturity Bond Fund 2022 S-III** et Credit Suisse (Lux) **Fixed Maturity FR Bond Fund 2023 S-IV** (désignés par les «**compartiments**» aux fins de la présente section) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société (le «**conseil d'administration**») de modifier comme suit la section «Objectif de placement» de chacun des compartiments en ajoutant un nouveau texte afin de se conformer aux nouvelles questions-réponses (Q&A) de l'AEMF relatives aux indices de référence:

Nom du compartiment	Nouveau texte relatif aux indices de référence
Credit Suisse (Lux) Emerging Market Corporate Bond Fund et Credit Suisse (Lux) Emerging Market Corporate Investment Grade Bond Fund (désignés par les « compartiments » aux fins de la présente ligne)	Ces compartiments font l'objet d'une gestion active visant à générer un rendement supérieur à celui de l'indice de référence JP Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index Broad Diversified Composite.
Credit Suisse (Lux) Fixed Maturity Bond Fund 2020 S-I , Credit Suisse (Lux) Fixed Maturity Bond Fund 2021 S-II , Credit Suisse (Lux) Fixed Maturity Bond Fund 2022 S-III et Credit Suisse (Lux) Fixed Maturity FR Bond Fund 2023 S-IV (désignés par les « compartiments » aux fins de la présente ligne)	Les compartiments font l'objet d'une gestion active sans référence à un indice.

2. Les actionnaires de Credit Suisse (Lux) **Emerging Market Corporate Bond Fund** (désigné par le «**compartiment**» aux fins de la présente section) sont également informés par la présente de la décision du conseil d'administration de modifier comme suit la section «Informations sur les risques» du compartiment, afin de mentionner les titres de créance en défaut: *«Etant donné que ce compartiment peut investir dans des titres de créance classés non investment grade, les titres de créance sous-jacents peuvent présenter un risque supérieur en termes de révision à la baisse de leur note de crédit ou un risque de défaut plus élevé que ceux des émetteurs de premier ordre. Le rendement plus élevé devrait être considéré comme une contrepartie du risque plus important lié aux titres de créance concernés, ainsi que de la plus forte volatilité du compartiment. Les investisseurs potentiels doivent savoir que la perte de l'intégralité de leur investissement ne peut être totalement exclue. Toutefois, afin de réduire ces risques, chaque émetteur fait l'objet un suivi étroit. Les investissements sont également largement diversifiés en termes d'émetteurs.»*

Les actionnaires doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus de la société, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que les statuts, au siège social de la société, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 6 septembre 2019

Le conseil d'administration